



Association
Éguillenne
du Cadre de Vie

Association loi 1901 - agréée
environnement par la Préfecture
Conseil d'Administration:

Présidente : **Christine Schmitt**
Florence Anton - Philippe Desplats -
Salvator Di Benedetto - Françoise
Foubard - Ernest Hussy- Lydia
Lieutaud - Magali Chanal -
Nathalie Personnic

Courrier à: AECV 215 d chemin de
Fabrègues sud 13510 Eguilles
tél: 06 75 58 25 42
courriel: aecv@laposte.net
site internet:
www.aecv.asso.fr

SOMMAIRE

Déjà 2020 !

5 "travaux d'Hercule"
pour Eguilles

Trier d'urgence

La circulation à Eguilles

Aérodrome

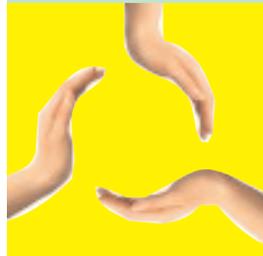
d'Aix les MILLES

L'air de rien , ça y est ? ou pas...

En collaboration avec les services municipaux d'Eguilles, nous sommes convenus de mettre à disposition des Eguilliens une information quotidienne des indices de pollution de l'air. Vous pourrez ainsi connaître les données au quotidien et les prévisions du lendemain en consultant le panneau d'affichage électronique du parking du mail. (hélas, à ce jour, bien que nous soyons confrontés à des pics de pollutions, aucune info n'y est affichée...)

Nous travaillons sur ce dossier pour que l'information soit diffusée plus largement, nous vous tiendrons au courant par notre site internet et les futurs "Grain De Sel".

Edito



Nous sommes déjà en 2020 !

Et voilà que notre « village » d'Eguilles est devenu LE point central de connexion de transit de la circulation routière entre : les zones nord (d'habitations) et les zones sud (des pôles d'activités d'entreprises). La **circulation est dense**. Elle s'effectue désormais avec difficulté tout au long de la journée. La plupart des maisons, et certains commerces des axes principaux, sont fermés tant la **pollution** et les **nuisances sonores** sont importantes. Ce développement exponentiel de la circulation est accentué par les passages incessants d'**avions** dans le ciel. Décollant et atterrissant de l'aérodrome d'Aix les Milles ils survolent Eguilles. Du coup, les maladies, dues à la pollution atmosphérique, sont en augmentation importante chez les enfants et les personnes âgées. Le nombre d'habitants est en très forte diminution. Le centre du village n'existant plus, la plupart des services sont désorganisés. Les **ordures ménagères** ne sont ramassées qu'une fois par semaine et le réseau d'**eau** et d'assainissement présentent des signes inquiétants de dégradation.

Eguilles est un village qui se meurt faute de n'avoir su anticiper les différentes situations.

5 "travaux d'Hercule" pour Eguilles

ménagers

-Le devenir de l'aérodrome
d'Aix les Milles

Revenons à la réalité d'aujourd'hui : les élections municipales ont mis en place une « nouvelle » équipe à la mairie. Pour la mandature à venir, **5 grands défis** sont donc à relever par l'équipe municipale :

- La circulation dans Eguilles
- Les transports,
- L'aménagement du centre ville (cave coopérative)
- Le traitement des déchets

L'AECV œuvre au quotidien sur ces sujets sensibles et s'efforce de proposer des dossiers structurés avec des analyses et des propositions de plans d'actions à Monsieur le Maire et à son Conseil Municipal. Nous nous appuyons pour cela sur les nombreuses études existantes. (faites par des professionnels, et commandées

par l'équipe municipale précédente.

Nous estimons pourtant que l'attention portée à ces sujets et l'action municipale ont été insuffisantes jusqu'à présent. D'ailleurs aucun objectif de développement, ni de gestion de l'environnement n'ont été présentés aux citoyens durant les deux mandats précédents. Nous exhortons donc nos élus :

A définir des objectifs précis pour notre commune sur les 5 grands défis pour Eguilles

A Considérer sérieusement : les études existantes, les propositions de l'AECV et celles des autres associations

A faire participer tous les citoyens aux débats qui les concernent tous, au quotidien (circulation, transport, déchets, vie du village)

A communiquer aux Eguillens le résultat de ces réflexions et à leur expliquer les actions entreprises.

Nous estimons que, sans une consultation de la population la plus large possible, et sans une adhésion de la majorité de la population, la plupart des dossiers vitaux pour la commune seront voués à l'échec.

Allô , la Mairie... Y a quelqu'un ?

Ainsi que notre agrément préfectoral nous y autorise et nous qualifie, nous adressons régulièrement des courriers documentés à notre Maire. Depuis plusieurs mois les "7" derniers demeurent sans réponse! Ils concernent : la circulation, les transports, les déchets, ainsi que les dossiers des projets en rapport avec l'environnement.

Une bonne réélection mettrait-elle nos élus au dessus des contingences environnementales ? à suivre ...



DECHETS :

LE TRI SELECTIF ARRIVE-T-IL ENFIN A EGUILLES ?

Alors que la majorité des communes françaises ont adopté, depuis de nombreuses années, le tri sélectif individuel, notre commune n'a pas œuvré à cette tâche écologique.

La mise en place dépend de la CPA (Communauté du Pays d'Aix). La collecte individuelle des déchets triés «serait» effectuée en **octobre 2008**, après une réunion d'information publique (15/19 septembre). Nous en saurons plus au Forum des associations le 6 septembre.

Pour le tri individuel sachons que , en plus de la poubelle verte actuelle qui avale nos déchets sans discernement , une poubelle avec un couvercle de couleur jaune sera mise à la disposition de chaque foyer pour les emballages en carton, en plastique et en métal et les bouteilles en plastique transparent, les journaux, revues et magazines. Un sac sera destiné au verre.

QUELQUES CHIFFRES POUR NOUS INCITER A TRIER

27 millions de tonnes d'ordures ménagères sont créées par chaque français en un an. L'équivalent de 930 000 semi-remorques qui, mis bout à bout, représente-

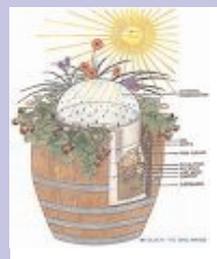
raient 9 300 km !

1 tonne de verre recyclé économise 600 kilos de sable (qui sert à le fabriquer) et évite de rejeter dans l'atmosphère 200 kilos de gaz carbonique ;

1 tonne d'emballages en carton recyclés préserve de la coupe 2,5 tonnes de bois ;

Il faut 100 ans pour qu'une boîte de conserve se décompose, alors qu'1 tonne d'acier recyclé équivaut à 1 tonne de minerai de fer ;

l'objectif à terme : 80% des ordures ménagères recyclées et valorisées.



UN COMPOSTEUR POUR CHAQUE MAISON A EGUILLES?

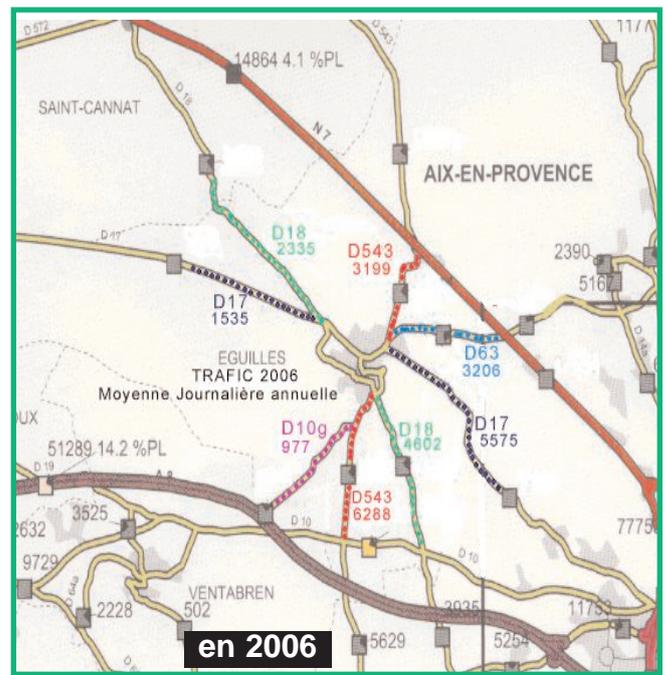
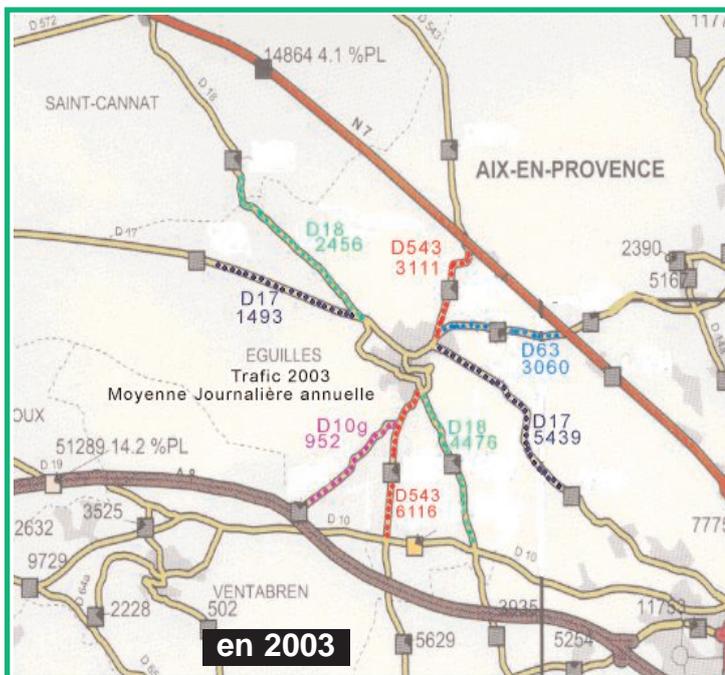
Après avoir développé l'information sur le tri des déchets (Exposition et conférence «Avis de déchets» Salle Mistral pour les Eguillens), l'AECV travaille à la promotion des composteurs individuels .

Leur mise en place par la CPA, dans 34 communes, est un projet sur 3 ans et toutes ne pourront être équipées simultanément. Les communes en ayant fait la demande très tôt, c'est-à-dire en novembre 2007, seront livrées les premières en 2008 .

Malgré l'impulsion de l'AECV, Eguilles n'a répondu qu'en janvier 2008. En conséquence les Eguillens ne seraient probablement livrés qu'en 2009 ou 2010. Toutefois , nous espérons encore que la CPA trouve des solutions pour équiper les communes plus tôt.

Rejoignez l'AECV

**(une réunion chaque dernier jeudi de chaque mois à DUBY)
et préservez votre cadre de vie!**



Circulation Moyenne journalière Annuelle autour d'Eguilles 2003 / 2006

La circulation à Eguilles

Sur les différents points de comptage des cartes 2003 et 2006 (Source Conseil Général 13), on observe une **augmentation constante et régulière du trafic** de 3% sur tous les axes et une pointe à 4,5% sur la D63 en provenance de la RN7 (route de la Calade) ainsi qu'une diminution du trafic sur la D18 nord. Ces données permettent d'appréhender l'évolution du trafic autour d'Eguilles, toutefois il conviendrait de réactualiser ces études pour 2008 et de les compléter d'une cartographie détaillée du trafic à l'intérieur d'Eguilles (Rue du Grand Logis, chemin des Lauriers, rue d'Aix, rue de la Source, avenue du Père Sylvain Giraud).

Depuis de nombreuses années, l'AECV déplore l'absence de stratégie commune, de schéma directeur, de synergie entre les acteurs institutionnels et économiques concernant l'aménagement du territoire.

L'AECV réitère ci-dessous ses propositions écrites et formulées voilà 12 ans ! (avril 1996) :

- Zone 30 km/h à l'intérieur du village
- Interdiction de stationner sur toute la chaussée entre le carrefour de l'espace Duby et celui des Lampis à l'exception des livraisons et des accès pour personnes handicapées, voitures incendies, ambulances...
- Maintien du respect de la zone bleue.
- Création de créneaux horaires pour les livraisons des commerces hors périodes de pointe (après large concertation entre tous les intéressés)
- Interdiction de stationner sur la place Gabriel Payeur (sauf handicapés et véhicules prioritaires) pour rendre au village le plus beau belvédère de la campagne aixoise.

Nouvelle proposition : création de 2 places dépose minute dans le centre du village (en concertation avec tous les intéressés).

Au delà, de ces aménagements, il est de la responsabilité de chacun de choisir le mode de transports le plus adapté et le plus opportun pour se rendre au centre du village. (suite page 4)

Pourquoi privilégier la voiture? Nos attitudes au quotidien, associées à des aménagements permettront de modifier le centre du village pour le plus grand bien être de tous. A chacun de nous de décider de notre avenir, et de celui de nos enfants.

L'AECV appelle le Maire et le conseil municipal à prendre le problème de la circulation à bras le corps. Ils doivent étudier les scénarios et tenir informés tous nos concitoyens de leurs réflexions, de leurs décisions.

L'AECV travaille elle-même sur différents scénarios qu'elle vous soumettra lors d'un prochain numéro de Grain de Sel entièrement consacré à la circulation.



ah l'eau ! ah l'eau ?

Comme chaque année l'AECV organise une conférence portant sur l'environnement. Après la "Qualité de l'air" (2006) "le traitement des déchets" (2007), cette année l'exposition portera sur l'eau. Elle sera animée par des formateurs qui proposeront des ateliers ludiques aux élèves des écoles primaires d'Eguilles afin de les éveiller et les sensibiliser aux problèmes de l'eau. Une conférence suivra à destination de tous les Eguillens. Bientôt le programme détaillé par voie d'affichage.

La bataille des citoyens contre l'extension de l'aérodrome des MILLES continue.

Un projet de P.E.B. (Plan d'Exposition au Bruit) a été soumis, pour avis, aux communes environnantes de l'aérodrome des MILLES le 27 juin 2006. Chacune devait faire connaître sa délibération au plus tard le 27 août 2006. (en pleines vacances !!) Eguilles, n'ayant pas répondu dans les temps, sera, par défaut, réputée favorable au PEB. Toutefois le 30 novembre 2006 sous l'impulsion de l'AECV, le Maire a interrompu le conseil municipal pour une communication de Gérard CIRE (Président honoraire de l'AECV). Il a exposé les dangers du projet proposé et Eguilles a voté, **à l'unanimité des présents** son opposition.

Hélas, s'en tenant à la règle, les autorités administratives ne tiennent pas compte de la position des élus d'Eguilles. Elles maintiennent donc qu'« A défaut de réponse dans le délai imparti, cet avis, bien que négatif, est réputé **favorable** »

C'est quasiment le même scénario qui s'est joué à la CPA (Communauté du Pays d'Aix). La délibération de son Conseil Communautaire du 20 octobre 2006 est parvenue le 14 novembre et est donc de fait réputée favorable.

Nous ne pouvons nous empêcher de croire à une manipulation des communes par les autorités qui semblent vouloir faire passer en force l'application d'un Plan d'Exposition au Bruit préjudiciable aux riverains de l'aérodrome d'Aix les MILLES.

D'autant que, le 04 décembre 2007, une charte de l'environnement de l'aérodrome d'Aix-les-Milles a été élaborée par la sous-préfecture.

Proposée à la signature des membres de la Commission Consultative de l'Environnement (à laquelle participe l'AECV), cette Charte n'est à ce jour seulement signée que par 3 associations et un représentant d'usagers. (sur les 21 entités que composent la CCE !) Parallèlement, sous l'impulsion de Michel BOURDAREL (Président infatigable de 1000 Décibels), le collectif des associations apolitiques des riverains de l'Aérodrome d'Aix les Milles (dont l'AECV pour Eguilles) propose une charte raisonnable. Elle définit des critères de restriction et limite le nombre de vols. Mais ces critères ne sont pris en compte, ni par la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) ni par la société EUROCOPTER. De fait, la DGAC et EUROCOPTER souhaitent augmenter à leur convenance le nombre de mouvements de différents appareils (avion d'affaires, avion de tourisme, hélicoptères).

Pour preuve, les vols récents de la société EUROCOPTER les week-ends qui n'ont fait l'objet d'aucune concertation avec les associations mais seulement avec les institutionnels.

L'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Aériennes) épingle la société EUROCOPTER pour ses vols. « ... Toutefois, l'ACNUSA déplore l'absence de la société EUROCOPTER et également le manque de coopération ou même d'intérêt de celle-ci. » - « ...Une fois de plus, les directions concernées se sont renvoyé le dossier alors que les relations entre professionnels et riverains ou personnes survolées ne s'améliorent pas, voire se détériorent. Sont ainsi contestés les vols réalisés par EUROCOPTER à l'aéroport de Marseille-Provence »

Nous ne signerons aucune charte ne comportant pas d'engagements précis et chiffrés.

Une charte doit garantir un environnement acceptable à l'ensemble des riverains. Une charte doit être opposable aux signataires contrevenant. Celle proposée n'est pas opposable juridiquement. Nous ne sommes pas contre tout. Nous souhaitons seulement un statu quo permettant à chacun de ne pas gêner l'autre. Quand on nous oppose que sans cet aérodrome « c'est l'arrêt de l'activité de la zone industrielle des Milles ». Nous répondons : prétexte fallacieux ! La zone industrielle des Milles s'est parfaitement développée, et ce jusqu'à ce jour, sans aérodrome.